

ACTUALITÉ LOCALE

TOULON

Les risques sous-estimés de la pollution plastique

Une conférence sur le thème des risques sous-estimés de la pollution plastique, avec pour intervenant Véronique Lenoble, maître de conférences à l'Université de Toulon, aura lieu le 13 mai, à partir de 18h au Musée national de la Marine. Qui n'a pas été choqué par une photo d'un animal marin piégé dans un morceau de filet, ou coincé dans un déchet plastique ? Cependant, les plastiques sont vecteurs d'autres dangers, ceux-là bien moins visibles : transport de pathogènes et de contaminants par exemple. Cette conférence permettra de faire un point sur la recherche actuelle.

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU REAMENAGEMENT DU FRONT DE MER DES ISSAMBRES COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Par délibération en date du 10 avril 2025, le Conseil Municipal de Roquebrune-sur-Argens a validé les modalités de la concertation publique relative au réaménagement du Front de mer des Issambres – Commune de Roquebrune-sur-Argens.

La concertation prévue aux articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme et L.121-15-1 du Code de l'Environnement, se déroulera aux dates suivantes :

**Du lundi 26 mai 2025 au mardi 17 juin 2025
avec une réunion publique le lundi 2 juin 2025 à 18h30**

La commune attend de cette phase de concertation qu'elle permette de présenter au public les attendus du projet envisagé ainsi que les études préliminaires et de recueillir les avis des habitants, des associations locales et de toutes les personnes concernées aux fins de le faire évoluer.

Cette requalification du Front de mer représentera un linéaire d'environ 1 500 mètres le long du littoral.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Requalifier l'espace public correspondant à la promenade du Front de mer des Issambres afin de pouvoir élargir et végétaliser les trottoirs et les terrasses
- Assurer une continuité et une harmonie d'itinéraire entre l'entrée Est de San Peire et le Pont de la Garonnette
- Améliorer le cadre de vie, favoriser les modes de circulations douces et organiser le stationnement
- Redynamiser l'attractivité commerciale et touristique

Les modalités de cette concertation seront les suivantes :

- Des panneaux comportant les documents explicatifs et un registre papier destiné aux observations seront mis à la disposition du public du lundi 26 mai 2025 au mardi 17 juin 2025 inclus – Salle Jean Moulin en mairie centrale et en mairie annexe des Issambres aux horaires habituels d'ouverture.
- Une réunion publique sera organisée Salle Robert Manuel aux Issambres, le lundi 2 juin 2025 à 18h30.

Cette information est également communiquée via le site Internet de la Ville de Roquebrune-sur-Argens et par voie d'affichage dans chacune des mairies annexes.

Au terme de la concertation, la Commune procédera à une synthèse de l'ensemble des avis, avant de dresser un bilan qui sera soumis à l'approbation des élus.

202512150

Vie des sociétés

DISSOLUTION

AZUR PLONGEE
société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 euros
Siège social : Port de la Madrague
83270 SAINT CYR SUR MER
N° 434 995 932 RCS TOULON

Le 31/12/2024, l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Madame Véronique CHOUX demeurant 32 rue des tamaris 30200 UCHAUD, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Mention sera faite au RCS de TOULON.

202512159

**FLUIDITE, RAPIDITE, EFFICACITE
sur 5 départements**



Jean-Claude Jambon et Marianne Santoni devant deux des tablées de l'accueil de jour qui se trouve au 100, rue Bossuet, juste derrière l'église du Pont-du-Las. PHOTO TT.

Le jardin d'Archaos, un havre pour les précaires

TOULON

Rencontre mardi matin avec l'association Archaos dans son accueil de jour du Pont-du-Las, à Toulon, lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des personnes en grande précarité.

On va fêter le 11 juin nos 31 ans d'existence et l'inauguration de ce lieu nouveau qui nous va bien, qui est décent, qui est digne», se réjouit Marianne Santoni, la présidente d'Archaos. Créé en 1994 par un collectif libertaire offrant une simple pause-café aux sans domicile rue de Présencé, dans le centre ancien de Toulon, l'accueil de jour a servi en 2024, 25 000 repas, précise le militant du logement Jean-Paul Jambon, membre du conseil d'administration. Ce mardi matin, les places dans le jardin sont d'ailleurs presque toutes occupées. Au menu ce midi, c'est ragoût de bœuf et ses coquillettes suivi par une tarte aux pommes.

« Ici, tout le monde rentre, on ne trie personne. C'est important de le préciser », poursuit Marianne Santoni. C'est-à-dire qu'il y a nul besoin d'être d'inscrit ni de montrer ses papiers d'identité pour être ac-

cueilli, écouté, prendre une douche, changer ses habits et les laver. Et bien sûr, venir prendre ses repas. « L'objectif est aussi de se socialiser, de rencontrer d'autres humains. C'est ça qui est beau », insiste la présidente en montrant combien ce « lieu de paix » marque une pause dans la dureté de leur quotidien. « Parce que la rue, c'est compliqué, surtout pour les femmes », rappelle-t-elle. C'est pour ça que l'association a créé pas très

« Je suis avant tout un humain qui accueille des humains »

Christophe (éducateur)

loin un second lieu, Les Elles d'Archaos, qui leur est dédié. Les sourires affichés par tous ces abîmés de la vie donnent la mesure du travail accompli ici par l'ensemble des intervenants sociaux. « Je suis avant tout un humain qui accueille des humains », insiste Christophe, l'un des animateurs de la structure qui résume ainsi le sens de sa mission.

Ici, des jeux de société sur la table

et on évoque avec nostalgie les bons de son jeune âge. De précieux moments d'échange et de solidarité très appréciés avant de retourner dans la jungle du macadam ou la solitude de son appartement.

Archaos a vu exploser le nombre de ses accueillis depuis son arrivée dans ce quartier, beaucoup plus excentré qu'auparavant. Une recrudescence qui s'explique aussi et surtout par une augmentation de la pauvreté. « Et encore, tous ne viennent pas là. C'est pour ça qu'on a instauré des maraudes. On va au-devant d'eux. Ça, c'est important », précise Marianne Santoni.

En tout, une centaine de bénéficiaires se retrouve là tous les jours du lundi au vendredi. Beaucoup mettent la main à la pâte et participent au fonctionnement de l'association, dans l'élaboration des repas collectifs, par exemple.

« Ce qu'il faut que vous sachiez aussi, c'est qu'on n'a pas trop de repos parce que le hiver, il y a les alertes climatiques. Et l'été, c'est là qu'on en perd le plus, où il y a le plus de décès », confie la présidente. « C'est vrai, on meurt plus dans la rue l'été », confirme Jean-Paul Jambon, pour qui « la misère doit nous interpeller et nous faire nous questionner sur nos propres visions de la société ». Et sur ce qu'on peut y apporter de positif.

Thierry Turpin

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Projet de Bus à Haut Niveau de Service
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sur demande du président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), sise, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9, et par arrêté préfectoral du 11 avril 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service. Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se tiendra au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, du 26 mai 8h30 au 25 juin 2025 16h30.

Le projet concerne les communes d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde. Il vise à renforcer les liens et les échanges entre l'est et l'ouest de la métropole et le centre-ville de Toulon et à améliorer la qualité globale du réseau de transport en commun. Il permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement urbain, de faciliter l'accès à la mobilité pour tous et d'améliorer le confort des usagers, d'offrir des gains de temps, une régularité des horaires, des fréquences de passage par une vitesse commerciale adaptée, de réduire les temps de parcours et d'améliorer l'accès à l'emploi dans les zones desservies par les lignes commerciales du BHNS.

Le tracé global envisagé pour la future ligne de BHNS se développe sur 28 kilomètres, entre le lieu-dit Bois Sacré à La Seyne-sur-Mer et le Technopôle de la Mer à Ollioules à l'ouest d'une part, et les gares situées à La Garde en centre-ville et à La Pauline-Hyères à l'est d'autre part.

Plus précisément, le tracé en Y depuis Bon-Encontre, avec une branche vers le Technopôle de la Mer au nord-ouest et une branche vers La Seyne-sur-Mer via Lagoubran évite la zone agricole ouest pour une liaison directe entre les centres-villes de La Seyne-sur-Mer et de Toulon.

Le projet porte ainsi sur l'aménagement d'une infrastructure Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), à près de 70 % en site propre, avec une requalification urbaine et paysagère des voiries du tracé de façades à façades, sauf sur les secteurs où l'axe BHNS utilise des voiries TCSP existantes.

Les travaux et les aménagements concernent les voiries, les stations, les pistes cyclables, les 4 parkings-relais, la construction d'un nouveau site d'exploitation et de remisage sur la zone Sainte-Musse.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de MTPM à cet avis, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune d'Ollioules.

Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>

- 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission. Les lieux d'enquête seront fermés les 29, 30 mai et 9 juin 2025.

Lieux d'enquête :

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
- **Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée** 34, rue d'Alger 83000 Toulon, du mardi au samedi de 10h00 à 18h00 sans interruption.
- **Mairie annexe d'Ollioules**, Espace pierre Puget, Place Trotobas, 83190 Ollioules, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.
- **Mairie de La Seyne-sur-Mer**, Hôtel de Ville, 20, quai Saturnin Fabre, CS 60226 83507 La Seyne-sur-Mer, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie de Toulon**, Hôtel de Ville, Avenue de la République 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- **Mairie de La Valette-du-Var**, Hôtel de Ville, impasse de La Farnette BP 152 83167 La Valette-du-Var, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Mairie de La Garde**, Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

- 3) sur un poste informatique, au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- 1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

- 2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>

- 3) par courriel via l'adresse suivante :

enquete-publique-6182@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6182>. Tout courriel concernant le registre dématérialisé reçu en dehors de la période d'enquête et de la plage horaire précitée ne sera pas pris en considération.

- 4) par courrier postal à l'attention du président de la commission chargée de l'enquête, au siège de l'enquête publique :

Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9.

Les courriers postaux expédiés après le 25 juin 2025 à 16h30 ne seront pas pris en compte.

Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

- 5) par voie orale en s'adressant à un membre de la commission d'enquête lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

La commission d'enquête est composée de 3 commissaires enquêteurs, son président Monsieur Bertrand NICOLAS, ses membres titulaires, Madame Marie-Chantal NAIN et Monsieur Philippe de BOYSERE. Ils se tiendront à la disposition du public, aux lieux d'enquête précités, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences de la commission d'enquête :

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, les 26 mai et 25 juin 2025 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée**, le 12 juin de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Mairie annexe d'Ollioules**, les 3 et 20 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de M. Philippe de BOYSERE.
- **Mairie de La Seyne-sur-Mer**, le 26 mai 2025, les 12 et 25 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 permanences de M. Philippe de BOYSERE.
- **Mairie de Toulon**, les 3 et 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
- **Mairie de La Valette-du-Var**, les 3 et 19 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.
- **Mairie de La Garde**, le 26 mai 2025, les 12, 17 et 24 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.

Des courriers peuvent être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage, en indiquant l'objet à l'adresse suivante : contact@metropoletpm.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,

-dans les mairies concernées, à l'hôtel de la Métropole TPM, à la Maison de la Mobilité TPM ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ; -sur le site Internet des services de l'État dans le Var :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

202512097



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 15 avril 2025, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande d'autorisation de défrichement liée au projet d'aménagement du domaine viticole – plantation de vignes et oliveraie au lieu-dit « Domaine de Léoube » sur la commune de Bormes-les-Mimosas.

Le projet de défrichement pour l'aménagement du domaine viticole est porté par la société SCAV DOMAINE DE LEOUBE – représentée par Madame Françoise RAUSCH – 2387 route de Léoube – 83230 BORMES-LES-MIMOSAS.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 34 jours de l'enquête publique, du 22 mai 2025 au 24 juin 2025 dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Bormes-les-Mimosas

1, Place St-François - 83230 Bormes-les-Mimosas
lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Bormes-les-Mimosas, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var : <http://www.var.gouv.fr>.

Madame Mireille GAIERO, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Bormes-Les-Mimosas
jeudi 22 mai 2025	9h00 - 12h00
lundi 26 mai 2025	14h00 - 17h00
mardi 10 juin 2025	9h00 - 12h00
jeudi 19 juin 2025	9h00 - 12h00
mardi 24 juin 2025	14h00 - 16h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet, la SCAV DOMAINE DE LEOUBE - 2387 route de Léoube - 83230 BORMES-LES-MIMOSAS. Le responsable du projet

est Monsieur Romain OTT (romainott@leoube.com, tél: 06 20 28 90 48).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Bormes-les-Mimosas, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation de défrichement est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

202512015

La Marseillaise